



SAGE ADOUR AVAL ET PROJETS TERRITORIAUX

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU LUNDI 30 NOVEMBRE 2020

Date : lundi 30 novembre 2020

Lieu : visioconférence Starleaf

Personnes présentes :

Yves Lahoun, Président de la CLE - Institution Adour
Henri Bedat - Département des Landes
Valérie Dequeker - Communauté d'agglomération Pays Basque
Eliane Aizpuru - Communauté d'agglomération Pays Basque
David Hugla - Communauté d'agglomération Pays Basque
Yves Pons - Communauté d'agglomération Pays Basque
Philippe Massé - Communauté d'agglomération Pays Basque
Hervé Darrigade - Communauté d'agglomération du Grand Dax
Jean Marc Lescoute - Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans
Isabelle Cazalis - Communauté de communes du Seignanx
Thierry Aimé - Syndicat du SCOT Pays Basque et Seignanx
Régis Gelez - Syndicat des eaux Maremne Marenxin Adour
Luc de Monsabert - SYDEC 40
Alain Godot - Syndicat mixte du bas Adour maritime
Valérie Brethous - Pays Adour Landes Océanes

Audrey Lefrançois - Communauté d'agglomération Pays Basque (services)
Véronique Michel - Communauté d'agglomération du Grand Dax (services)
Patxiku Laffite - Syndicat mixte du bas Adour maritime (services)
Nicolas Mengin - Département des Landes (services)
Christopher Raffestin - Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud (services)

Georges Cingal - SEPANSO Landes
Marine Hediard - Association Barthes Nature
Julien Boyer - Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques
Jérémy Lapeyre - Chambre d'agriculture des Landes
Aline Crouigneau - Chambre d'agriculture des Landes

Etienne Aubert - Association Port Bayonne Avenir
 Freddy Lajusticia - CCI Bayonne Pays Basque
 Bernard Dulau - Association ADALA

Christophe Rambeau - Agence de l'Eau Adour Garonne
 Aurore Bascouert - DREAL Nouvelle Aquitaine
 Didier Lartigue - DDTM 40
 Marion Delaye - OFB
 Geneviève Dulin - ARS
 Swiathy Stéphanie - DREAL Occitanie

Marie Bareille - animatrice de SAGE Adour aval

Supports de présentation : cf. diaporama joint en fin de compte rendu

Ordre du jour :

- Points d'informations et d'actualités :
 - o Modification de la CLE suite aux élections municipales
 - o Évènement inter-SAGE « les rencontres autour de l'eau »
 - o Stage sur l'ANC en inter-SAGE en 2021
- Présentation du SAGE à l'attention des nouveaux membres de la CLE
- Bilan de la consultation sur le projet de SAGE Adour aval
- Enquête publique et calendrier

Monsieur Lahoun, Président de la CLE, introduit la réunion. Il accueille notamment les nouveaux élus participants à la CLE suite aux élections municipales. L'arrêté préfectoral de modification de la CLE n'est pas encore formalisé, mais les propositions de désignations ont été faites par les collectivités et relayées au Préfet par les associations des maires, comme le prévoit la réglementation. Aussi, il était pertinent de les inviter lors de cette réunion pour leur présenter le SAGE et le bilan des dernières étapes de travail, notamment le bilan de la consultation réglementaire.

L'année 2020 a été fortement perturbée du fait de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19. De ce fait, le calendrier de fin d'élaboration du SAGE, pour les dernières phases de concertation, a dû être ajusté.

La dernière réunion des instances du SAGE remonte à la CLE de validation du SAGE le 15 janvier 2020. La consultation a ensuite été engagée dès le début du mois de février, et son déroulement s'est vu prolongé dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire jusqu'à la fin du mois de septembre. À présent, il convient de réaliser le bilan de la consultation et de préparer tous les éléments nécessaires en vue de l'organisation de l'enquête publique.

➤ **Points d'information et d'actualités**

Modifications de la CLE suite aux élections municipales

Cf. diapo 3

Suite aux élections, la CLE du SAGE Adour aval doit être modifiée. Ces modifications concernent le collège des collectivités locales uniquement (collège 1). Il ne s'agit pas de changer les différentes représentations de collectivités ; la structure de ce collège reste la même. Il s'agit de formaliser à nouveau la désignation des élus pour représenter ces collectivités. Les collèges 2 et 3 restent inchangés.



À ce jour, toutes les désignations ont été proposées au Préfet par l'intermédiaire des associations des maires ; l'arrêté de modification de la composition de la CLE interviendra avant la fin de l'année.

Evènement inter-SAGE « les rencontres autour de l'eau

Cf. diapo 4

L'évènement mené en commun entre les 3 SAGE du bassin de l'Adour (Adour amont, Adour aval et Midouze) est intitulé « rencontres autour de l'eau : entre usages et qualité, un bien commun à préserver ». 3 webconférences sont prévues sur les thèmes de la réduction de l'impact des eaux usées, les déchets et microplastiques et l'utilisation des produits phytosanitaires.

L'information a été diffusée à la CLE et plus largement aux acteurs du périmètre du SAGE Adour aval, et du bassin de l'Adour.

Stage sur l'assainissement non collectif (ANC) en inter-SAGE en 2021

Cf. diapo 5

Dynamique lancée par le SAGE Adour amont, porté par l'Institution Adour et qui est en phase de mise en œuvre, ce stage sur l'assainissement non collectif va être mené en inter-SAGE, pour mutualiser le temps de travail et profiter à chacun des territoires. Une stagiaire a été d'ores et déjà recrutée en effectuera sa mission pendant 6 mois à partir de mars 2021. Elle sera encadrée par l'animatrice du SAGE Adour amont, et travaillera en collaboration avec les autres animatrices de SAGE.

Les objectifs du stage sont :

- 1/ collecter l'information nécessaire au diagnostic auprès des SPANC et collectivités compétentes
- 2/ capitaliser et organiser sous SIG l'ensemble de l'information
- 3/ identifier d'éventuels secteurs sensibles
- 4/ rédiger les rapports d'étude et les présenter auprès des instances du SAGE

Le projet de SAGE Adour aval dans son orientation A7 prévoit de « mieux connaître et réduire la pression de l'ANC sur la qualité de l'eau » avec une disposition A7D1 ciblant la structure porteuse du SAGE pour « réaliser un bilan de l'impact de l'ANC sur la qualité de l'eau ». Ce stage permettra de prendre de l'avance sur la mise en œuvre de cette disposition.

➤ Présentation du SAGE à l'attention des nouveaux membres de la CLE

Cf. diapos 6 à 15

Des éléments généraux sur le SAGE sont présentés à l'attention des nouveaux élus : qu'est-ce qu'un SAGE, calendrier de travail, contenu (en très bref), calendrier, etc.

➤ Bilan de la consultation sur le projet de SAGE Adour aval

Cf. diapos 16 à 29

Sur la base du rapport bilan de la consultation, adressé à tous les membres de la CLE avant la séance, le bilan de la consultation est présenté :

- Rappels généraux : dates, durée, partenaires consultés, etc.
- bilan des avis rendus
- proposition de réponses et précisions à apporter dans le rapport de consultation ; ces éléments sont importants car le rapport sera intégré au dossier d'enquête publique. Ces éléments de réponses ou précisions visent à apporter une meilleure information au public. Ils sont présentés en détail durant le déroulé de la réunion (cf. diaporama et rapport de la consultation).

Il est précisé que les documents du projet de SAGE ne doivent pas être modifiés entre la consultation et l'enquête publique. Les éventuelles modifications auront lieu sur la base des résultats de ces 2 phases, selon les souhaits et validation de la CLE.



Seul le rapport environnemental va être complété avant l'enquête publique selon les remarques de l'autorité environnementale (modification du résumé non technique, éléments d'informations complémentaires à apporter si possible sur les questions d'assainissement, de prélèvements d'eau, de qualité des eaux de baignade) ; en effet, ces demandes visent à assurer une meilleure information du public pour l'enquête publique.

Le contenu du rapport de bilan de la consultation, présenté en séance, ne fait pas l'objet de remarques particulières. Les discussions ayant eu lieu en séance, résumées ci-dessous, portent principalement sur le contenu des documents du SAGE (PAGD et règlement) et sur les enjeux du territoire. Il a été rappelé en séance que même si ces discussions peuvent avoir lieu, les éventuelles modifications des documents du SAGE seront travaillées en CLE après que l'enquête publique soit terminée, sur la base des résultats groupés de la consultation et de l'enquête.

Synthèse des discussions :

La chambre d'agriculture des Landes réaffirme son opposition à la règle 3 concernant l'usage des produits phytosanitaires (PPS) dans l'aire d'influence infiltration de l'aire d'alimentation des captages (AAC) d'Orist. Monsieur Lapeyre exprime à nouveau la crainte que les changements de pratiques pour tendre vers le « 0 phyto » ne mettent en péril l'économie agricole locale. Il rappelle que les agriculteurs de l'AAC se sont engagés depuis plusieurs années pour diminuer l'utilisation des PPS. Aujourd'hui, grâce à ce travail et à la mise en place d'un traitement au charbon actif sur la station de potabilisation, l'eau distribuée est à nouveau de qualité conforme à la réglementation. Il précise de plus que le contexte local et les terres argileuses ne permettent pas de mettre en place les pratiques de binage mécanique.

Sur ce dernier point, Monsieur Lescoute, Président de la CCPOA et lui-même agriculteur, explique qu'il est effectivement difficile sur ces terres de se passer totalement de l'utilisation de PPS ; toutefois, viser un objectif « 0 phyto » et faire le maximum pour s'en affranchir lui semble être un travail nécessaire. Les agriculteurs doivent s'engager dans cette évolution ; l'ensemble des acteurs doivent partager l'objectif commun d'amélioration de la qualité de la ressource. Un délai raisonnable pour l'adaptation des pratiques et un accompagnement sont nécessaires.

Au regard de la liste des matières actives utilisées sur l'AAC, dont la majorité ne font pas l'objet de recherche dans le cadre du contrôle sanitaire de l'ARS, Monsieur Cingal de la SEPANSO met en évidence l'enjeu d'anticiper sur les problématiques de qualité pour ne pas avoir à corriger a posteriori les erreurs commises. Il reconnaît que les agriculteurs sont les principales victimes d'un système, mais l'enjeu de la qualité de l'eau vis-à-vis des PPS doit considérer l'ensemble des molécules, dans une perspective de moyen et long terme.

Monsieur Gelez représentant le syndicat EMMA reconnaît que les agriculteurs sont des acteurs de la qualité de l'eau, mais que certaines pratiques sont impactantes. Il estime qu'une diminution de l'utilisation des PPS n'est pas un objectif suffisant et que le « 0 phyto » doit être reconstruit ; ce modèle peut permettre le maintien d'une agriculture économiquement performante. Les eaux distribuées sont de qualité conforme à la réglementation en raison du traitement au charbon actif ; celui-ci est coûteux et le syndicat souhaite travailler à l'amélioration de la qualité des eaux brutes. Il précise que le délai de 8 ans prévu pour l'opposabilité de la règle 3 semble pertinent, pour que l'activité agricole puisse s'adapter ; il précise également que l'accompagnement au changement de pratiques sera indispensable.

Au sujet de cet accompagnement, et en réponse à l'évocation de changement de cultures (du maïs vers d'autres cultures) dont l'intérêt n'est pas partagé, il est précisé que dans le cadre du PAT, de nombreux axes d'adaptation différents seront étudiés : changements de pratiques, développement de filières, stratégie foncière, implication des collectivités, etc. Les solutions les plus pertinentes seront retenues, en concertation entre tous les acteurs locaux.

Monsieur Lescoute précise que les autres types de culture (blé, colza, tournesol, avoine...) fonctionnent mal et ont donc un faible intérêt économique sur ce territoire.

Plusieurs participants évoquent la future PAC qui va orienter davantage les agriculteurs vers des pratiques vertueuses et une utilisation plus raisonnée des PPS.



En dernier lieu, Madame Crouigneau de la chambre d'agriculture des Landes précise que la qualité de l'eau brute et de l'eau distribuée est conforme aux normes actuellement. En réponse, Monsieur Cingal rappelle que peu de molécules utilisées sur l'AAC sont effectivement recherchées.

Il est rappelé enfin que le syndicat d'eau potable ne dispose pas de ressource de substitution pour assurer l'alimentation en eau de sa population (26 communes, 30 000 habitants). De plus, des éléments économiques vont être précisés par l'étude économique portée par le syndicat EMMA, pour venir étayer les craintes exprimées.

➤ **Enquête publique et calendrier**

Cf. diapos 30 à 31

Le Président de la CLE va saisir le Préfet des Pyrénées-Atlantiques dès ce mois de décembre pour engager le travail de préparation de l'enquête publique. Le Préfet fixera les modalités d'organisation qui pourront être ajustées (dans les délais et les modalités de concertation notamment) par le commissaire enquêteur.

Il convient de prévoir un calendrier de 4 à 5 mois pour la préparation, le déroulement et la restitution des résultats de l'enquête publique.

Une réunion de la CLE sera organisée en début d'année 2020.

Son objectif sera de valider le dossier d'enquête publique et de présenter les modalités de déroulement de l'enquête publique, qui auront été définies par le Préfet.

Monsieur Lahoun remercie les participants et lève la séance.





INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

SAGE Adour aval

Réunion de la Commission Locale de l'Eau

Lundi 30 novembre 2020

. Points d'information :

- modification de la CLE
- Événement inter-SAGE « les rencontres autour de l'eau »
- stage 2021 en ANC

. Le SAGE Adour aval en bref.... (nouveaux membres)

. Bilan de la consultation sur le projet de SAGE Adour aval

. Enquête publique et calendrier

Document rédigé et diffusé par Marie Bareille le 30 novembre 2020

www.institution-adour.fr

Points d'informations et d'actualités



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Modification de la CLE suite aux élections municipales de 2020

52 membres, 3 collèges

- ✓ La structure de la CLE n'est pas modifiée
- ✓ Les collèges 2 et 3 restent inchangés
- ✓ Les désignations des représentants des communes, EPCI-FP et syndicats membres du collège 1 doivent être formalisées

Structure	MEMBRE ACTUEL
Institution Adour	Yves LAHOUN
Institution Adour	Patrick CHASSERIAUD
Région Nouvelle Aquitaine	Mathieu BERGE
Département des Pyrénées Atlantiques	Sylvie MEYZENC
Département des Landes	Henri BEDAT

→ Arrêté de modification de la CLE en fin d'année

Pour information, propositions actuelles :

STRUCTURE EN CLE	ANCIEN MEMBRE	DESIGNATION 2020
Agglomération Pays Basque	Emmanuel ALZURI	Emmanuel ALZURI
Agglomération Pays Basque	Valérie DEQUEKER	Valérie DEQUEKER
Agglomération Pays Basque	Lucien BETBEDER	Phillipe MASSE
Agglomération Pays Basque	Vincent CARPENTIER	Eliane AIZPURU
Agglomération Pays Basque	Robert LATAILLADE	David HUGLA
Agglomération Pays Basque	Yves PONS	Yves PONS
Agglomération du Grand Dax	Christian BERTHOUX	Hervé DARRIGADE
Communauté de communes du Seignanx	Marie-Ange DELAVENNE	Isabelle CAZALIS
Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud	Francis BETBEDER	Francis BETBEDER
Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans	Thierry GUILLOT	Jean Marc LESCOUTE

Structure en CLE	Ancien membre	Maintien
		Modification
Commune de Guiche	Yves BUSSIRON	Yves BUSSIRON
Commune de Mouguerre	Christian PAILLAUGUE	Fabiène HIRIGOYEN
Commune de Laressore-Mendiolde	Philippe GOYETCHE	Jean-Bernard BELCHIT
Syndicat du SCOT Pays Basque et Seignanx	Thierry AIME	Thierry AIME
Syndicat des eaux du Marenne-Maremne-Adour	Francis LAPEBIE	Régis GELEZ
SYDEC 40	Jean-Marc LESPADE	Jean-Marc LESPADE
SYDEC 40	Claude PLINERT	Luc DE MONSABERT
SM du bas Adour maritime	Hervé DARRIGADE	Alain GODOT
SM du bas Adour maritime	Raymond POUYANNE	Raymond POUYANNE
SM du bas Adour maritime	Henri DIRIBARNE	Henri DIRIBARNE
Pays Adour Landes Océanes	Jean-Michel YVORA	Valérie BRETHOU

Inter-SAGE du bassin de l'Adour « les rencontres autour de l'eau »



CONFINÉS, MAIS TOUJOURS INFORMÉS !

Webconférences maintenues
Format et calendrier adaptés

Inscription obligatoire via le lien ci-dessous :
<https://institution-adour.fr/formulaire-rencontre-autour-de-leau.html>

Jeudi 26 novembre 2020
Macrodéchets et microplastiques

Jeudi 03 décembre 2020
Réduction de l'impact des eaux usées

Jeudi 10 décembre 2020
Usages des produits phytosanitaires



De 14h00 à 16h30 :
échangez autour de projets innovants !



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Stage en inter-SAGE sur l'assainissement non collectif - 2021

L'assainissement non collectif dans le projet de SAGE :

Orientation A7 : « mieux connaître et réduire la pression de l'ANC sur le qualité de l'eau »
 Disposition A7D1 cible la structure porteuse du SAGE pour « réaliser un bilan de l'impact de l'ANC sur la qualité de l'eau »



→ Stage de 6 mois en inter-SAGE en 2021 pour réaliser un diagnostic de l'ANC sur le bassin de l'Adour

- 1/ collecter l'information nécessaire au diagnostic auprès des SPANC et collectivités compétentes
- 2/ capitaliser et organiser sous SIG l'ensemble de l'information
- 3/ identifier d'éventuels secteurs sensibles
- 4/ rédiger les rapports d'étude et les présenter auprès des instances du SAGE



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Le SAGE Adour aval en bref...



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Contexte général : acteurs, usagers, compétences, etc.

- ✓ De nombreux usages de l'eau existent sur les territoires : eau potable, assainissement, agriculture, industrie, loisirs, etc.
- ✓ Des enjeux de l'eau doivent être partagés : partage, qualité, fonctionnement des milieux, risques, aménagement...
- ✓ Différents échelons de collectivités œuvrent pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ; les compétences sont organisées pour le petit cycle de l'eau et en partie pour le grand cycle de l'eau ; néanmoins, tous les aspects sont liés



Tous les aspects sont liés !



Nécessaire coordination des acteurs compétents, des usagers, des habitants, pour travailler dans un objectif de gestion intégrée

à des échelles pertinentes (bassins versants)



Le SAGE est un outil permettant de mettre en place une scène d'échange entre les acteurs locaux (la CLE) de fixer des objectifs partagés d'aménagement et de gestion des eaux de travailler à une échelle hydrographique pertinente



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Périmètre du SAGE Adour aval

✓ 636 km² (dont 14 km² de masse d'eau côtière)

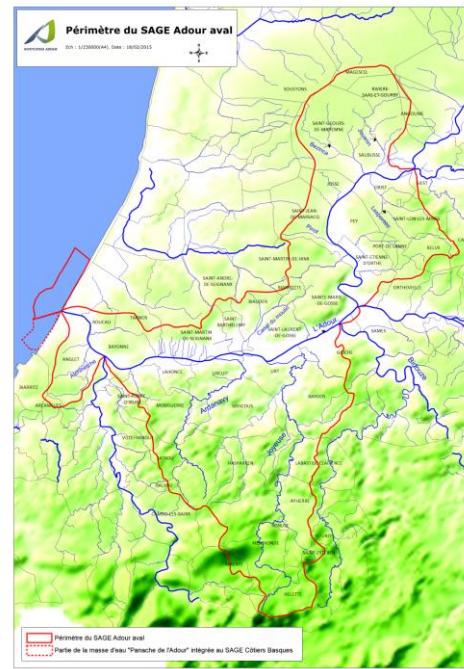
✓ 53 communes

5 EPCI-FP

Départements des Landes et Pyrénées Atlantiques
Région Nouvelle Aquitaine

✓ 214 000 habitants

✓ Limitrophe des SAGE Adour amont,
Midouze, et côtiers basques



Institution Adour - 38
www.institution-adour.fr

Qu'est ce qu'un SAGE ?

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Document de planification de la gestion de l'eau sur une unité hydrographique cohérente (bassin versant)

Objectif final
recherche d'un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages

Fixe des **objectifs à atteindre** et les moyens pour y parvenir à travers **deux documents**

PAGD
Plan d'Aménagement et de Gestion Durable

Règlement

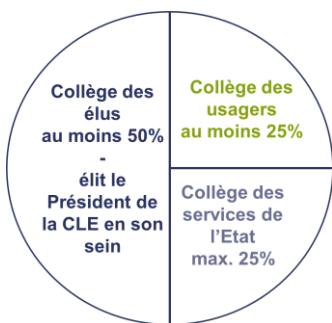
Elaboré collectivement par une Commission Locale de l'Eau



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

CLE et instances associées

- ✓ La CLE comprend **3 collèges** :



- ✓ Elle doit être **représentative du territoire et de ses enjeux** : il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des acteurs du territoire mais d'un panel représentatif des activités et des enjeux en présence

- ✓ **Son rôle** : lieu privilégié de débat, de concertation, elle élabore, valide et met en œuvre le SAGE seule instance de décision

- ✓ D'autres instances participent à l'élaboration du SAGE :

Le Bureau

Instance plus réduite
 Se réunit plus régulièrement
 Prépare les CLE

Le comité technique

Instance technique
 Se réunit régulièrement
 Émet des propositions techniques à la CLE

Les commissions thématiques

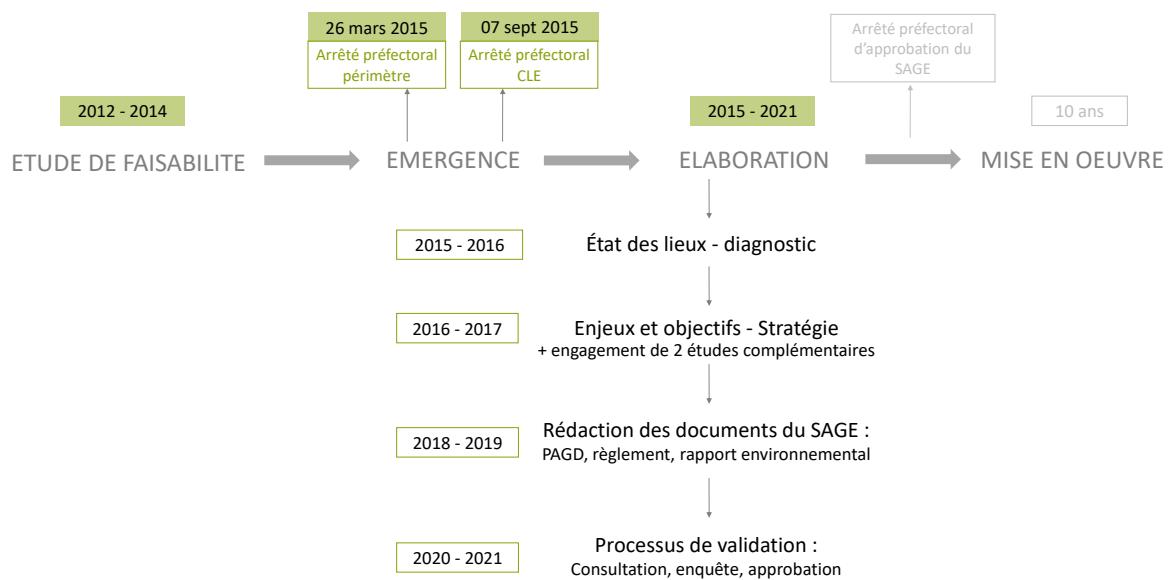
Associe plus d'acteurs locaux

- Qualité de l'eau
- Milieux naturels
- Fonctionnement du fleuve
- Aménagement du territoire



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Calendrier d'élaboration du SAGE Adour aval



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr – Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Documents constitutifs du SAGE Adour aval

PAGD



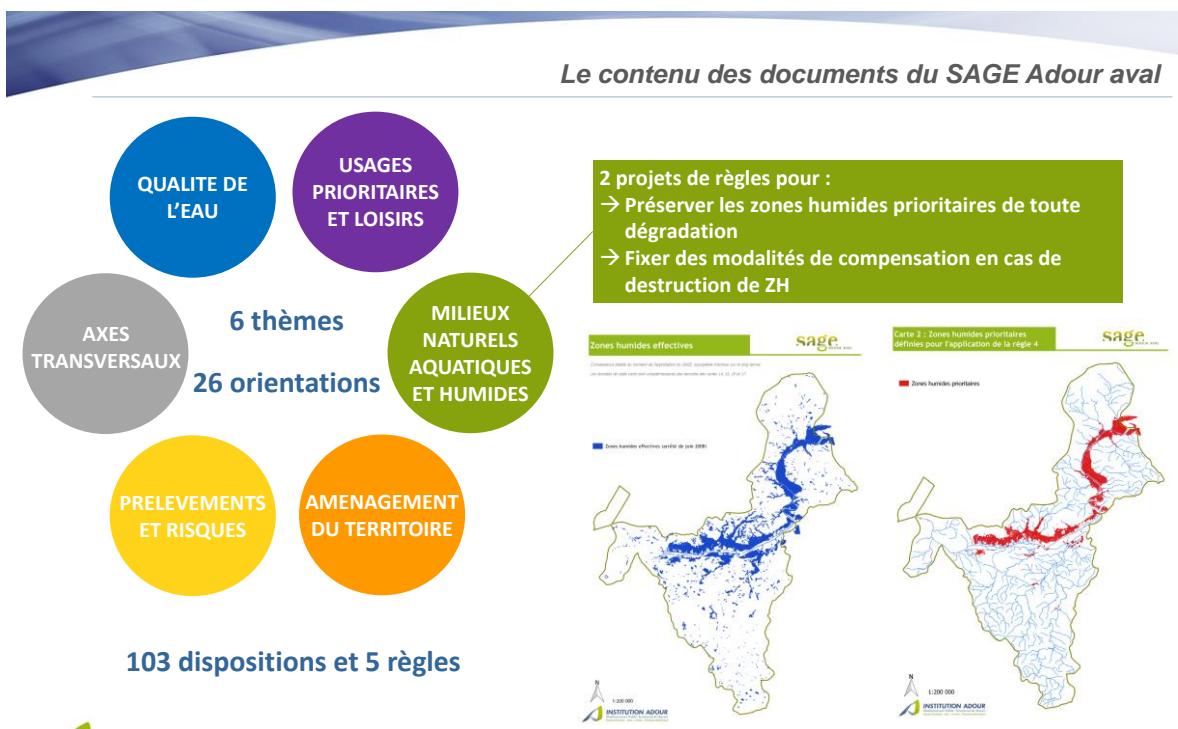
Règlement



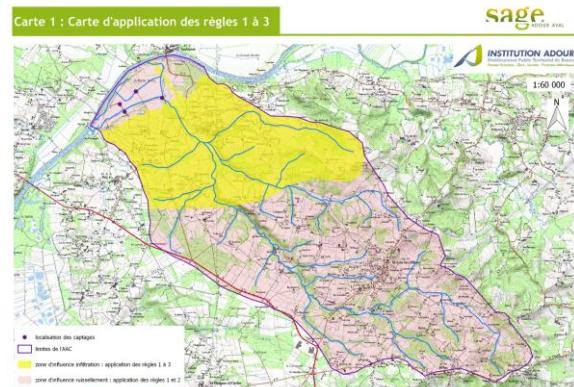
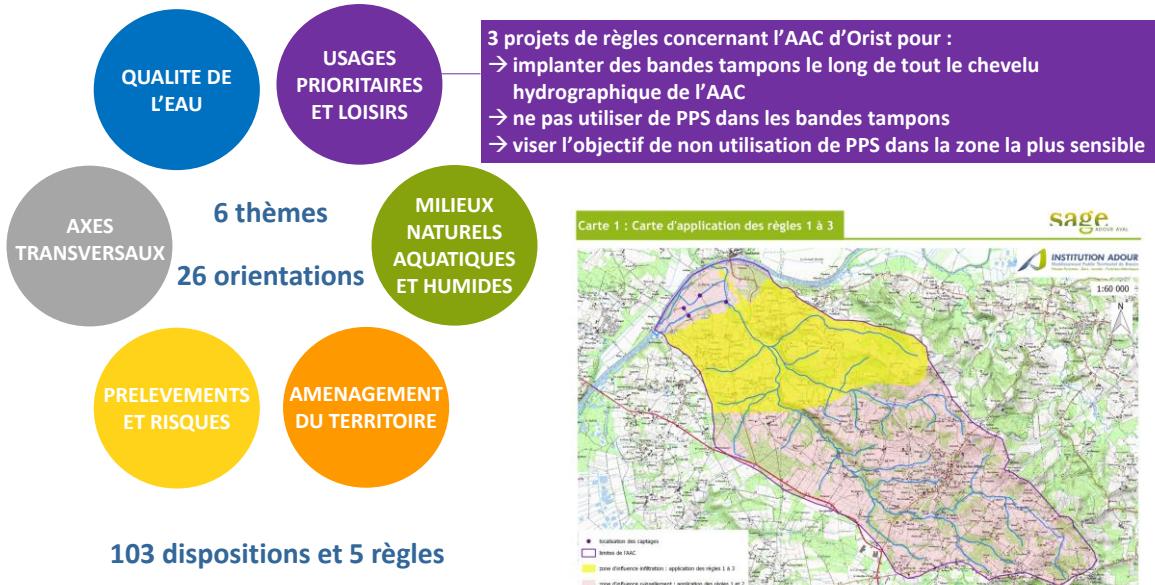
Rapport environnemental



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr – Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin



Le contenu des documents du SAGE Adour aval



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

CONSULTATION ADMINISTRATIVE sur le projet de SAGE Adour aval : BILAN



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Rappel des échéances passées

Validation du projet de SAGE Adour aval en CLE le 15 janvier 2020 pour engager les dernières phases de concertation sur le projet de SAGE (consultation administrative puis enquête publique)

- **Engagement de la consultation administrative le 10 février 2020 pour une durée de 4 mois**
- La crise sanitaire a conduit à la suspension de la consultation (ordonnances n°2020-306 du 25 mars 2020 et n°2020-427 du 15 avril 2020) du 12 mars au 23 juin 2020
- Les avis reçus dans cet intervalle sont bien pris en compte
- Présentation à la Commission Planification du Comité de Bassin Adour-Garonne le 24 juin 2020
- **La consultation s'est terminée le 21 septembre 2020**

Rappel de la liste des collectivités et structures consultées :

Comité de Bassin Adour-Garonne	Communes des Pyrénées-Atlantiques (27 communes)
Conseil maritime de façade Sud Atlantique	Anglet, Arcangues, Ayherre, Bards, Bayonne, Biarritz, Bonloc, Boucau, Briscous, Cambo-les-Bains, Guîche, Halsou, Hasparren, Helette, Ithuritz, Jatxou, Labastide-Clairence, Lahonce, Macaye, Mendionde, Mouguerre, Saint-Esteben, Saint-Pierre-d'Irube, Sames, Urcuit, Urt, Villefranque.
COGEPOMI du bassin de l'Adour et cours d'eau côtiers	
EPTB : Institution Adour	
Région Nouvelle-Aquitaine	Communes des Landes (26 communes)
Département des Landes	Angoulême, Belus, Biarrotte, Blaudos, Cagnotte, Josse, Magescq, Orist, Orthevielle, Pey, Port-de-Lanne, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-André-de-Seignanx, Saint-Barthélemy, Saint-Etienne-d'Orthe, Saint-Geours-de-Maremne, Saint-Jean-de-Marsacq, Saint-Laurent-de-Gosse, Saint-Lon-les-Mines, Sainte-Marie-de-Gosse, Saint-Martin-de-Hinx, Saint-Martin-de-Seignanx, Saubusse, Siest, Soustons, Tarnos.
Département des Pyrénées-Atlantiques	
Communauté d'agglomération Pays Basque	Chambre d'agriculture des Landes
Communauté d'agglomération du Grand Dax	Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques
Communauté de communes du Seignanx	Chambre de commerce et d'industrie Bayonne Pays Basque
Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud	Chambre de commerce et d'industrie des Landes
Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans	Chambre des métiers et de l'artisanat des Pyrénées-Atlantiques
Syndicat mixte de l'Adour maritime et affluents	Chambre des métiers et de l'artisanat des Landes
Syndicat intercommunal des Eaux Maremne, Marenin et Adour	
Syndicat d'équipement des communes des Landes	
Syndicat du SCOT Pays Basque et Seignanx	
Pays Adour Landes Océanies	Autorité Environnementale

Bilan de la consultation

Parmi 76 collectivités et partenaires consultés :

- 12 ont rendu un avis favorables
- 4 ont rendu un avis défavorable
- l'autorité environnementale a rendu ses remarques
- 59 avis sont réputés favorables (pas de réponses à l'issue du délai de 4 mois)

- Autorité environnementale
- Commission Planification du Comité de Bassin Adour-Garonne
- Région Nouvelle Aquitaine
- Département des Landes
- Institution Adour – EPTB
- Agglomération Pays Basque
- Agglomération du Grand Dax
- Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans
- Syndicat du SCOT Pays Basque et Seignanx
- Mairie de Bayonne
- Mairie d'Anglet
- Mairie de Saint-Lon-les-Mines
- Mairie de Cagnotte
- Mairie d'Orist
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Landes
- Chambre d'Agriculture des Landes
- Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques

	Avis favorable	Remarques exprimées sans avis	Avis défavorable	Total
Communes	4		1	5
Groupements intercommunaux	4			4
Chambres consulaires			3	3
Région / Départements	2			2
Comité de Bassin	1			1
Autorité environnementale		1		1
EPTB (Institution Adour)	1			1
TOTAL	12	1	4	17



Propositions de réponses et précisions aux remarques émises

- ✓ **Elles ont pour objectif d'assurer une bonne information et compréhension du public**
- ✓ **Les modifications dans les documents du SAGE n'interviendront qu'après la consultation et l'enquête publique, et se feront selon les choix de la CLE**



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Propositions de réponses et précisions aux remarques émises

Outil de programmation pluriannuelle pour la mise en œuvre du SAGE

Comité de Bassin Adour Garonne

A voir en mise en œuvre selon les opportunités et les choix de la CLE et des acteurs locaux

Tableau de bord pour le suivi de la mise en œuvre du SAGE

Autorité environnementale

En 2021, après l'approbation du SAGE

Compléments à apporter au rapport environnemental

Autorité environnementale

Compléments si possible sur la qualité des eaux de baignade, l'assainissement collectif, les prélèvements en eau.

Reprise du résumé non technique (synthèse de l'état des lieux initial sur le bassin Adour aval)

Importance de la communication sur le SAGE et les enjeux de l'eau

Agglomération Pays Basque et ville d'Anglet

Rappel de l'orientation F3 « communiquer sur les milieux aquatiques et humides et la biodiversité et sur les projets du territoire » et de l'orientation F1 « mettre en œuvre le SAGE et promouvoir la cohérence territoriale »

Enveloppes budgétaires estimées sont prévisionnelles et indicatives



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Propositions de réponses et précisions aux remarques émises

Vigilance sur les moyens alloués pour une bonne application du SAGE et du SCOT concernant l'assainissement des eaux usées

Syndicat du SCOT Pays Basque et Seignanx

Enveloppes budgétaires estimées sont prévisionnelles et indicatives

Propositions d'ajustements rédactionnels

Ville d'Anglet et chambre d'agriculture des Landes

Ok pour la plupart. Quelques ajustements proposés et annexés.



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Propositions de réponses et précisions aux remarques émises

Accompagnement de la profession agricole vers les changements de pratiques

Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans et communes de Saint-Lon-les-Mines, d'Orist et de Cagnotte, Chambre d'Agriculture des Landes

Rappel des dispositions :

- A5D4 « accompagner l'évolution des pratiques agricoles »,
- B1D3 « faire évoluer les productions et pratiques agricoles dans le cadre de projets stratégiques concertés pour les rendre compatibles avec la préservation ou l'amélioration des ressources utilisées pour la production d'eau potable »
- B1D5 « reconquérir la qualité de l'eau dans les captages d'Orist »
- et des compléments aux règles 1, 2 et 3 rappellant la nécessité d'un accompagnement stratégique et concerté aux changements de pratiques pour qu'ils soient mis en œuvre dans des conditions socio-économiques acceptables.

Rappel que la règle 3 fixe un objectif à horizon 8 ans (après l'approbation du SAGE) pour permettre l'adaptation progressive et l'opposabilité d'une règle plus stricte à cet échéance.

Précisions sur les démarches déjà en cours :

- Étude économique sur l'impact des changements de pratiques, en maîtrise d'ouvrage du syndicat EMMA
- Elaboration du PAT par le syndicat EMMA en concertation avec tous les acteurs locaux → outil pour obtenir des aides financières
- Notification de MAEC auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour accompagner les changements de pratiques



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Propositions de réponses et précisions aux remarques émises

Outil ZSCE sur l'AAC d'Orist et articulation avec le SAGE

Communes de Saint-Lon-les-Mines et d'Orist, Chambre d'Agriculture des Landes

Il n'y a pas de ZSCE à ce jour sur l'AAC.

L'outil ZSCE sera mobilisé

- soit à l'initiative de l'Etat
- soit si les acteurs locaux veulent faire un autre PAT au terme de celui qui va se lancer, pour bénéficier sur un autre cycle de l'accompagnement de l'Agence de l'Eau

Utilité complémentaire des outils ZSCE et SAGE :

- SAGE élaboré dans une démarche largement concertée
- SAGE fixe un objectif // ZSCE fixe un programme d'actions
- SAGE effectif sur le territoire aujourd'hui // pas de lisibilité pour l'outil ZSCE



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Propositions de réponses et précisions aux remarques émises

Précisions sur l'historique de travail des acteurs locaux sur l'AAC d'Orist et sur la réduction de l'utilisation du S-métolachlore

Commune d'Orist, Chambres d'Agriculture des Landes et des Pyrénées-Atlantiques

Pour illustrer ce fait de la mobilisation des acteurs locaux, précisions apportées sur le projet EauRist (2011-2017) : stratégie d'action principale portée sur la substitution de molécules et la baisse des IFT ; dans une moindre mesure, travail sur les changements de pratiques.

Rappel que le charbon mis en place sur la station de potabilisation est efficace pour les molécules problématiques actuellement (métabolites du S-métolachlore notamment) → parmi les nouvelles molécule utilisées sur l'AAC, la majorité ne sont pas recherchées dans le contrôle sanitaire de l'ARS.

Tableau ci contre des molécules utilisées en 2019 sur l'AAC (source : PAT)

Molécules recherchées par l'ARS surlignées en jaune ; les autres molécules ne sont pas recherchées car méthodes d'analyse pas développées.

Dans le cadre du PAT, un COTECH travaillera sur la question de l'adaptation du suivi de la qualité de l'eau en fonction des molécules recherchées.

Matière active	Surface (ha)
diméthénamide-p	959,3
mésotrione	829,4
nicosulfuron	555,6
dicamba	500,8
isoxaflutole	355,9
thienccbazone	298,6
cyprosulfamide	280,7
S-métolachlore	260,2
glyphosate	221,7
benoxacor	195,2
tembotriione	190,2
isoxadifen-éthyl	134,9
foramsulfuron	120,1
imazamax	75,8
bromoxynil	61,8
rimsulfuron	50,1
tritosulfuron	48,4
prosulfuron	44,5
pendiméthaine	40,0
terbutylazaine	22,4
fluorochloridone	16,6
cycloxydime	15,6
isoxabène	5,6
chlorotoluron	3,0
oryzalin	2,7
thifensulfuron	2,5
tribénumuron-méthyl	2,5
diquat	0,4



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Propositions de réponses et précisions aux remarques émises

Précisions relatives aux normes de qualité et à l'évolution de la qualité sur les captages d'Orist

Chambre d'agriculture des Landes

En réponse à des remarques sur l'amélioration de la qualité des eaux, il est utile de rappeler les normes existantes et d'apporter des éléments factuels, pour une bonne compréhension par le public.

Rappel des normes de qualité eaux brutes / eaux distribuées

Rappel de la notion de métabolites pertinents (décision de l'ANSES de janvier 2019 pour 3 métabolites concernés ici)

Précisions sur les dépassements de normes dans les eaux distribuées de manière chronique pendant plusieurs années → dérogation préfectorale → mise en place d'un traitement complémentaire (mise en service en 2019) et d'un plan d'action (PAT en cours d'élaboration).

Plusieurs graphiques pour illustrer ces éléments (source : syndicat EMMA)

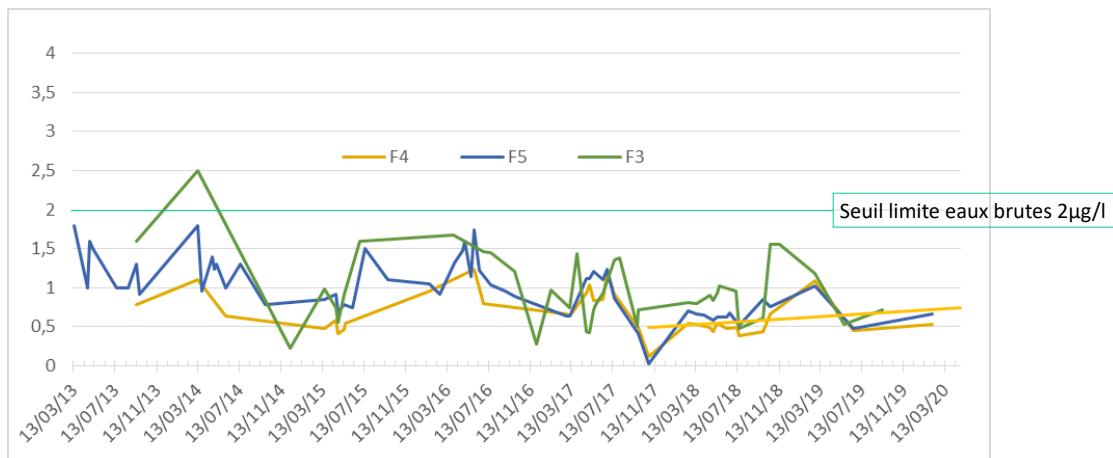
- Qualité des eaux brutes depuis 2013 sur chaque forage
- Qualité des eaux distribuées depuis 2013



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Propositions de réponses et précisions aux remarques émises

Concentration en métolachlore ESA (en µg/L) dans les eaux brutes de 2013 à 2020, par forages



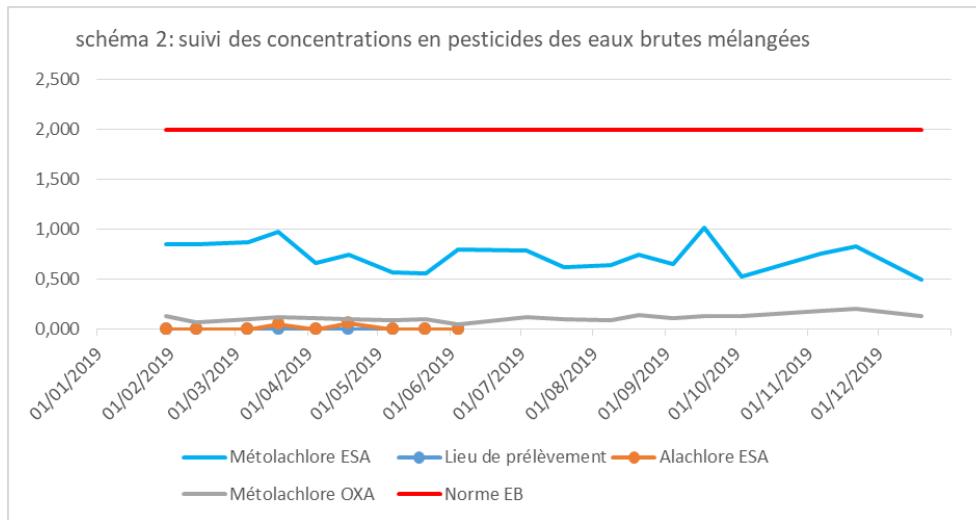
Le F3 était jugé le plus vulnérable. Effondré durant l'hiver 2019-2020, il est aujourd'hui remplacé par 2 forages F7 et F8



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Propositions de réponses et précisions aux remarques émises

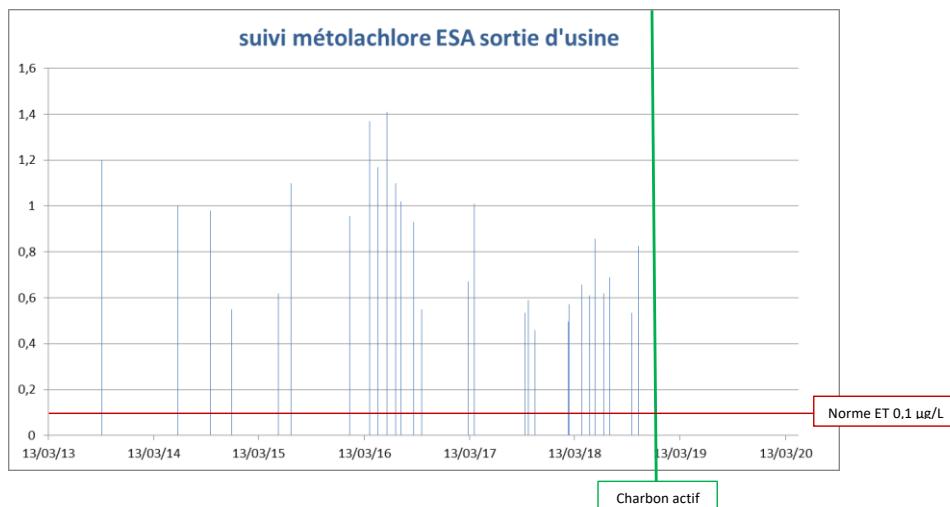
Concentration des métabolites (en µg/L) dans les eaux brutes mélangées en 2019



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Propositions de réponses et précisions aux remarques émises

Concentration en métolachlore ESA (en µg/L) dans les eaux distribuées de 2013 à 2020,



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Propositions de réponses et précisions aux remarques émises

Evolution du projet de règle 3 en cours d'élaboration du SAGE

Commune d'Orist, Chambres d'Agriculture des Landes et des Pyrénées-Atlantiques

En réponse à la mise en évidence de la difficulté à mobiliser les acteurs locaux autour du PAT du fait du SAGE et des projets de règles, il est utile de préciser que la règle 3 a déjà évolué dans le courant de l'élaboration du SAGE, en réponse aux craintes exprimées.

- D'une obligation stricte de non-utilisation de PPS, le projet de règle 3 fixe un objectif de diminution drastique de l'utilisation de PPS. De plus, le délai initial de 5 ans pour l'application de la règle a été reporté à 8 ans (après l'approbation du SAGE).

Information sur les résultats du vote de la CLE sur le projet de SAGE.

Modification de certaines dispositions ou règles du SAGE

Commune d'Orist

Demande d'abandon de la rédaction des dispositions B1D3, B1D5 et B1D6 ainsi que de la règle 3

Chambres d'Agriculture des Landes et des Pyrénées-Atlantiques

Opposition à la rédaction des dispositions C1D6, D3D3 et aux projets de règles 1, 2 et 3

Autorité environnementale

Recommandation de renforcer l'ambition des règles 1 à 3 et de proposer davantage de règles générales, afin d'apporter une réponse plus efficiente aux problématiques du SAGE notamment au regard des aspects qualitatifs de la ressource

A examiner en CLE sur la base des résultats de la consultation et de l'enquête publique



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Enquête publique / calendrier



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Enquête publique / calendrier

Le projet de SAGE Adour aval soumis à enquête publique n'est pas modifié suite à la phase de consultation. La CLE décidera des modifications qu'elle souhaite apporter à son projet après l'enquête publique, sur la base d'une analyse commune de l'ensemble des avis portés à sa connaissance et du rapport du commissaire enquêteur.

- ✓ Pilotage par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, responsable du SAGE, en accord avec la Préfète des Landes
→ saisine du Préfet par le Président de la CLE après cette réunion
- ✓ Calendrier :
Il convient de prévoir 4 à 5 mois dont :
 - 2 mois de préparation (désignation du commissaire, préparation de l'arrêté préfectoral d'ouverture, publicité dans les journaux locaux...)
 - 1 mois d'enquête
 - 1 mois pour le rapport du commissaire (ou plus s'il demande une prolongation du délai pour rendre son rapport).
- ✓ **Proposition d'une réunion de CLE en début d'année pour valider le dossier d'enquête publique et présenter les modalités de déroulement (lieux de permanence, dates, horaires, etc.).**



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin



Merci de votre attention

Marie BAREILLE

adouraval@institution-adour.fr

05.59.46.51.87

06.03.50.15.88



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin